

Procédures opérationnelles de l'IAATO pour l'observation des baleines¹

Les procédures s'appliquent à TOUS les navires, y compris les bateaux, les petites embarcations, ²les kayaks, etc.

Lorsque vous voyez un geyser de vapeur - Ralentissez

Les distances d'approche et d'observation prescrites doivent être respectées. Toute interaction plus étroite doit être dictée par les animaux.

Rencontre avec des baleines

En présence de baleines, tous les navires (navires, annexes, petites embarcations) doivent ralentir à une vitesse maximale de 10 nœuds. Préparez-vous à ralentir à 5 nœuds si vous atteignez la distance de 400 mètres/1300 pieds. À 400 mètres/1300 pieds, les moteurs doivent tourner au ralenti si cela ne présente aucun danger pour le navire. Laissez passer les baleines. Ne placez pas le navire dans la trajectoire projetée de la baleine.

Si un cétacé fait surface à proximité de votre bateau, prenez toutes les précautions nécessaires pour éviter les collisions, tout en évitant les changements brusques de vitesse ou de direction. Ceci peut inclure : ralentir, s'arrêter lentement et/ou s'éloigner de l'animal.

Chaque rencontre avec une baleine est différente ; les individus et les espèces peuvent réagir de manière tout à fait différente à la présence d'un navire. Ne présumez pas qu'elles réagiront automatiquement à la présence d'un navire.

Surveillez le comportement de l'animal tout au long de la rencontre pour détecter tout signe de perturbation (voir les informations complémentaires sur les changements de comportement au point 3.0 ci-dessous) ;

si un cétacé s'approche d'un navire pour le contourner par l'avant ou par l'arrière, maintenez un cap et une vitesse constants, ou réduisez progressivement la vitesse. N'entrez pas dans un groupe de dauphins pour les encourager à s'approcher par l'avant ou par l'arrière.

Ne poursuivez jamais les animaux.



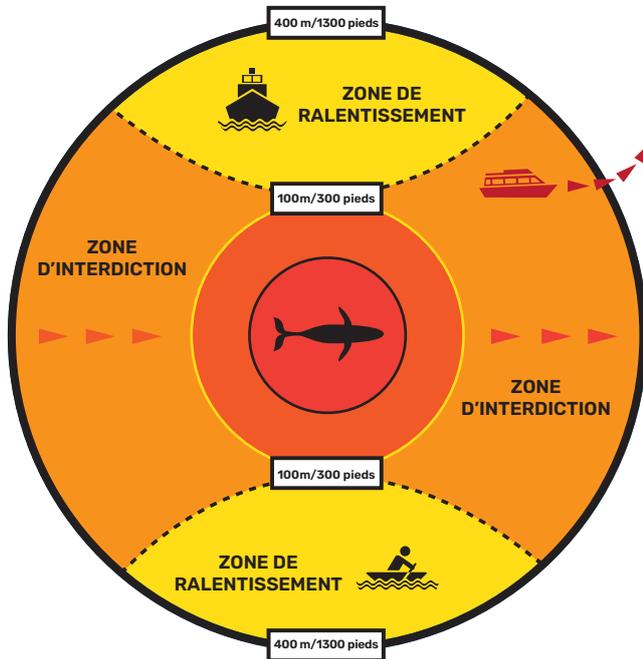
¹ Les opérateurs de navires doivent respecter toutes les exigences nationales, internationales ou de l'IAATO en matière de limites de vitesse. Dans certaines zones, des mesures de protection spéciales sont mises en place au cours de l'année afin de réduire les perturbations et les blessures physiques subies par les baleines. Certaines nations ont des directives ou des réglementations plus strictes que celles de l'IAATO, qui peuvent prévaloir sur les procédures de l'IAATO. Les infractions aux réglementations nationales peuvent être passibles d'amendes, de peines de prison et dans les cas extrêmes, de saisie du navire.

² Dans le cadre de ce document, les « petits bateaux » sont définis comme des bateaux pneumatiques de type zodiac, tels que les bateaux pneumatiques à coque rigide ou semi-rigide ou toute autre petite embarcation similaire utilisée pour l'interaction avec le rivage.

Approche des baleines (pour TOUS les navires, y compris les bateaux, les petites embarcations,³ les kayaks, etc.

N'approchez jamais les cétacés par l'avant ou directement par l'arrière.

Il convient de s'approcher sur le côté de l'animal, en oblique. Ne pas positionner le navire dans la trajectoire projetée de l'animal.



Zone 1 - 400 mètres/1 300 pieds

Ne dépassez pas 5 nœuds ET n'allez pas plus vite que la vitesse de sillage

Soyez attentif aux signes d'alimentation (par exemple, bulles la surface / volées d'oiseaux). N'approchez pas à moins de 200 m des baleines à fanons qui se nourrissent.

Ne vous approchez pas des couples mère-baleineau à moins de 200 mètres/600 pieds : baleineau à moins de 200 mètres/600 pieds.

Zone 2- 100 mètres/300 pieds

Tous les navires, y compris les petits bateaux et les embarcations à propulsion humaine, doivent respecter cette distance (des études ont montré que les kayaks peuvent parfois perturber davantage les baleines en raison de leur approche furtive et silencieuse)

- Les distances d'approche et d'observation prescrites doivent être respectées. Toute interaction plus rapprochée doit être dictée par les animaux.
- Si votre embarcation ne respecte pas la distance de 100 mètres, mettez le moteur au point mort et laissez passer la baleine. Les petites embarcations doivent éviter de mettre les hélices en marche.
- Les grands bateaux doivent éviter d'utiliser des propulseurs latéraux d'étrave ou de poupe pour maintenir leur position, car ils peuvent produire des bruits aigus et des cavitations intenses.

Observer les baleines et comprendre leur comportement pour éviter de les déranger

Les animaux peuvent modifier leur comportement s'ils sont dérangés. Soyez vigilants.

Les comportements suivants peuvent indiquer un stress ou une perturbation :

- Mouvements soudains/erratiques ; changements dans les directions de déplacement
- Changements fréquents de direction ou de vitesse
- Éloignement de la zone
- Agitation générale apparente
- Plongeurs brusques
- Coups de trompette (expirations fortes et aiguës)

Le bréchage, le battement de queue et le battement des nageoires pectorales peuvent signifier que les baleines sont en train de socialiser ou de se nourrir et qu'il est peu probable qu'elles détectent (visuellement ou auditivement) la présence de navires. Restez à une distance d'au moins 400 m/1300 pieds. Ces comportements peuvent également être un signe de stress.

Quelle que soit la distance, si vous remarquez un changement de comportement, laissez partir l'animal ou éloignez-vous de lui lentement et prudemment (pas plus vite que la vitesse de sillage/pas plus vite que 5 nœuds) lorsque vous pouvez le faire en toute sécurité.

Soyez particulièrement prudent avec les orques (épaulards) qui, surtout lorsqu'elles chassent, peuvent être plus sensibles aux perturbations que les baleines qui se nourrissent de proies ne réagissant pas aux navires.

Restez du côté RIVAGE (terre) des baleines lorsque vous vous déplacez près du rivage

Plusieurs navires sont plus susceptibles de perturber les mammifères marins.

³ Dans le cadre de ce document, les « petits bateaux » sont définis comme des bateaux pneumatiques de type zodiac, tels que les bateaux pneumatiques à coque rigide ou semi-rigide ou toute autre petite embarcation similaire utilisée pour l'interaction avec le rivage.

Ne rassemblez (n'encerclez) pas, ne séparez pas et ne dispersez jamais un groupe de mammifères marins, en particulier les mères et leurs petits.

Lorsque vous observez les animaux en mer, il est suggéré de limiter la présence simultanée de navires à deux bateaux ou quatre petites embarcations. Les navires qui observent des animaux ensemble devraient envisager de se placer l'un à côté de l'autre pour s'assurer que les animaux disposent d'un grand espace libre pour s'éloigner.

Soyez attentifs aux autres navires, aux animaux et aux obstacles, par exemple le rivage, afin de vous assurer que l'animal n'est jamais enfermé. Vérifiez que les voies de déplacement et de retrait des animaux restent dégagées et que plusieurs embarcations ne se regroupent pas pour former un « tunnel ». Coordonnez-vous avec les autres personnes qui observent la faune dans la région.

Restez avec l'animal pendant 30 minutes au maximum. Si des signes de perturbation apparaissent à un moment ou à un autre de votre séjour avec l'animal, retirez-vous lentement et silencieusement.

Les mammifères marins peuvent s'approcher des navires et, s'ils souhaitent interagir, ils peuvent rester avec le navire. À ce stade, il est préférable que le navire dérive passivement en tenant compte du vent et du courant pour éviter de dériver trop près, et en observant attentivement les autres facteurs de sécurité. À ce stade, il est préférable que le navire dérive passivement en tenant compte du vent et du courant pour éviter de dériver trop près, et en observant attentivement les autres facteurs de sécurité. Il est important que l'animal contrôle à tout moment les interactions à moins de 100 mètres.

Si les orques s'approchent des kayaks et commencent à faire du « spy hopping » (sortir la tête de l'eau pour inspecter visuellement l'environnement au-dessus de la ligne de flottaison), assurez-vous que les bateaux de sécurité se trouvent à proximité des kayaks. Envisagez de transférer les pagayeurs des kayaks vers de petites embarcations si nécessaire.

Tous les opérateurs de navires doivent s'efforcer de maintenir les mouvements du navire et l'activité du moteur cohérents. Déplacez-vous lentement.

Évitez les changements brusques de bruit qui pourraient effrayer ou perturber l'animal, y compris l'utilisation excessive du moteur, les changements de vitesse, les manœuvres ou le fait de reculer pour s'éloigner de l'animal.

Les petites embarcations ne doivent pas allumer et éteindre leur moteur. Ne parlez pas trop fort et n'utilisez pas la radio, ne sifflez pas, ne criez pas et ne tapez pas sur le côté du bateau.

Lorsque vous naviguez dans des zones où se trouvent des baleines ou d'autres animaux sauvages, il convient d'examiner attentivement la possibilité d'utiliser des systèmes d'annonce publique extérieurs.

Ne tentez jamais de toucher ou de nourrir les animaux.

Évitez de diffuser des sons sous-marins quels qu'ils soient. Si des hydrophones sont utilisés à partir de petites embarcations pour écouter les sons sous-marins, il est préférable de couper les moteurs des petites embarcations si cela ne présente aucun danger.

Départ des navires après l'observation des baleines

Partez à une vitesse lente, sans sillage, à une distance de 400 mètres (1 300 pieds). N'accélérez pas avant d'être à plus de 400 mètres de l'animal ou des animaux et d'être certain qu'il n'y a pas d'autres baleines à proximité de la direction dans laquelle vous vous déplacez.

Lorsque vous vous éloignez, évitez de passer devant l'animal et déplacez-vous toujours vers l'arrière.

